PROCÈS-VERBAL de la réunion extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'Hôtel de Ville, le mardi 22 mai 2018 à 18 h 30.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents *: M. Rémy Guay, conseiller*
M. Luc Cauchon, conseiller
Mme Nadine Tremblay, conseillère
Mme Solange Lapointe, conseillère
M. Bernard Harvey, conseiller

Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Étaient également présents :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale
M. Daniel Desmarteaux, directeur des travaux publics et directeur général adjoint

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION NO. 11378-05-18

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE ASSELIN ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE l'avis de convocation ainsi que l'ordre du jour transmis soient adoptés en enlevant les résolutions 4.1 et 4.2.

1. **Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2018.**
4. **Appel d'offres, soumissions et contrats**
   ~~4.1 Honoraires professionnels – Ardoises architecture~~
   ~~4.2 Honoraires professionnels – Unigec Experts – Conseils~~
5. **Administration, finances et ressources humaines**
   5.1 Signature du renouvellement de l'entente de travail avec l'Association des pompiers de Clermont Inc. – 2017-2021
6. **Travaux Publics**
7. **Urbanisme et environnement**
8. **Sécurité incendie**
9. **Loisirs, culture et tourisme**
   9.1 Confirmation des heures d'ouverture de la bibliothèque – Programme d'aide aux immobilisations / Ministère de la culture.
10. **Avis de motion et règlements**
    10.1 Adoption du règlement no VC-446-18 - Omnibus
11. **Comptes**
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR**
13. **Levée de l'assemblée**

3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX
RÉSOLUTION NO. 11379-05-18

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU UNANIMENENT QUE les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 mai 2018 et ce avec dispense de lecture; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19).

4. APPEL D'OFFRES – SOUMISSIONS ET CONTRATS

5. ***ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES***

5.1 SIGNATURE DU RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE TRAVAIL INTERVENUE AVEC L'ASSOCIATION DES POMPIERS DE CLERMONT INC. - 2017-2021
RÉSOLUTION NO. 11380-05-18

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou le maire-suppléant ainsi que madame Brigitte Harvey, directrice générale ou le directeur général adjoint soient autorisés à procéder à la signature de l'entente de travail intervenue avec l'Association des pompiers de Clermont Inc., pour les années 2017 à 2021 inclusivement.

6. TRAVAUX PUBLICS

7. ***URBANISME ET ENVIRONNEMENT***

8. ***SÉCURITÉ INCENDIE***

9*. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME*

9.1 CONFIRMATION DES HEURES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE - PROGRAMME D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS MINISTÈRE DE LA CULTURE
RÉSOLUTION NO. 11381-05-18

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Ville de Clermont confirme au Ministère de la Culture et des Communications qu'elle s'engage à ouvrir la bibliothèque 20 heures par semaine lorsque le projet de relocalisation sera réalisé.

10*. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS*

10.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO VC-446-18 – OMNIBUS
RÉSOLUTION NO. 11382-05-18

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce conseil le règlement numéro VC-446-18 « Règlement omnibus modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro VC-434-13, du règlement de construction numéro VC-436-13, du règlement sur le plan d'urbanisme et de développement durable numéro VC-432-13;

ATTENDU QUE ce règlement avait déjà faire l'objet d'une adoption, mais que la MRC de Charlevoix-Est nous a informés de la non-conformité de deux articles au schéma d'aménagement;

ATTENDU QU'il est permis d'adopter à nouveau le règlement en retirant les articles non conformes;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement numéro VC-446-18 deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les Cités et villes;

EN CONSÉQUENCE, **IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE** le conseil municipal de la Ville de Clermont adopte le règlement numéro VC-446-18 « Règlement omnibus modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro VC-434-13, du règlement de construction numéro VC-436-13 et du règlement sur le plan d'urbanisme et de développement durable numéro VC-433-13.

11. ***COMPTES***

12. ***DIVERS***

13. ***LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE***
RÉSOLUTION NO. 11383-05-18

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON QUE l'assemblée soit levée à 18 h 35.

Jean-Pierre Gagnon
Maire

Brigitte Harvey
Directrice générale

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

Brigitte Harvey
Directrice générale